

JARRIE

mag

Trimestriel • Avril 2018

n°109



SCOLAIRE

Les changements
pour la rentrée 2018



TRAVAUX

Une moquette solaire
pour la piscine



URBANISME

Achat de l'église Jésus ouvrier



LE DOSSIER

Environnement

SOMMAIRE

P 4	ACTUALITÉ MAIRIE
P 5	FINANCES
P 6 - 7	SCOLAIRE
P 8 - 10	TRAVAUX
P 11	CULTURE
P 12 - 13	DOSSIER THÉMATIQUE
P 14 - 16	URBANISME
P 17	PORTRAITS
P 18 - 19	SOCIAL
P 20 - 21	VIE ASSOCIATIVE
P 22 - 23	DÉLIBÉRATIONS
P 23 - 24	CELA S'EST PASSÉ

Infos pratiques

COORDONNÉES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie de Jarrie
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Parc du Clos Jouvin - 100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie
Tél. 04 76 68 88 01 - mairie@mairie-jarrie.fr - www.ville-jarrie.fr
Le standard téléphonique est ouvert à partir de 8h30.

Centre Socioculturel André Malraux
Lundi/mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Mardi/jeudi: de 14h à 19h (fermé les matins). Vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 18h.
1 montée des Clares - 38560 Jarrie - Tél. 04 76 78 00 10.

Médiathèque Yvette Virot
Mardi de 15h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 15h30 à 19h, samedi de 10h à 12h. Tél. 04 76 78 64 99.

Musée de la chimie
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30. Fermé le jeudi et le samedi sauf en cas de manifestations à caractère événementiel comme les Journées du patrimoine.
Parc du Clos Jouvin - 100 montée de la Creuse
38560 Jarrie - Tél. 04 76 68 62 18.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE www.lametro.fr

Contact voirie: 0 800 805 807.
Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Contact déchets: 0 800 500 027 (n° gratuit).

Eau potable
• Abonnement, factures: 04 76 86 20 70 (SPL Eaux de Grenoble-Alpes).
• Problèmes techniques: 04 76 97 75 48 (Régie Eau Potable Grenoble-Alpes Métropole).
• Astreinte: 04 76 98 24 27.

Retrouvez sur www.eauxdegrenoblealpes.fr toutes les informations sur l'eau à Jarrie dans l'onglet: «l'eau de ma ville».

ALERTES

Sirène d'alerte risques technologiques majeurs
Afin de bien identifier cette sirène, vous pouvez l'écouter en appelant le n° vert: **0800 50 73 05**. Située sur le site industriel d'Arkema de Basse-Jarrie, elle est testée tous les premiers mercredis du mois à 12h05 précises.

Système d'alerte téléphonique
La mairie de Jarrie dispose d'un système d'alerte téléphonique pour prévenir les habitants si un incident survient. Si votre numéro de téléphone a changé ou si vous souhaitez modifier un des numéros déjà entrés dans notre listing, n'hésitez pas à contacter la mairie au **04 76 68 88 01** ou mairie@mairie-jarrie.fr

LÉGISLATION

Feux
Par décision du Préfet de l'Isère, les feux y compris de déchets verts sont totalement interdits.

Nuisances sonores
Les travaux bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...) ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Recensement des jeunes de 16 ans
Les garçons et filles âgé(e)s de 16 ans doivent se présenter en mairie muni(e)s de leur carte d'identité et de leur livret de famille pour remplir la fiche de recensement. Cette dernière est obligatoire pour effectuer la « Journée d'appel de préparation à la défense », pour passer son permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, etc.

Directeur de la publication: Raphaël Guerrero
Rédaction et prises de vues: Karine Braconnier, commune de Jarrie, service communication
Réalisation: New Deal
Impression: Press Vercors - Imprimé sur du papier recyclé
Distribution: Mairie de Jarrie
Dépôt légal: avril 2018
Tirage: 2 100 exemplaires
Crédits photos: la photo de couverture représente la mairie de Jarrie.
p.3 Thierry Chenu, p.10 Sarah Burleraux, p.11 Caroline Guérin, p.14 cabinet d'architecte Aktis, p.15 Thierry Chenu, Shutterstock, p.16 Thierry Chenu, p.17 Madame Lapière, p.20 USJC tennis, p.23 Adelina Goncalvez. Illustrations: Shutterstock.

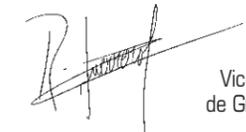


Chères Jarroises et chers Jarrois,

Après ces longs mois d'hiver, les beaux jours reviennent enfin. C'est le moment de profiter de la nature qui s'émerveille et du magnifique cadre de vie qui est le nôtre. Ce cadre de vie, nous souhaitons le préserver avec force. La protection de la planète ne concerne pas que l'environnement mais aussi la consommation d'énergie et à ce titre agir pour la transition énergétique est un devoir pour les générations futures mais aussi nous-mêmes, avec l'amélioration de la qualité de l'air. À Jarrie, nous avons décidé d'agir avec nos moyens et de manière volontariste. Tout d'abord, le renouvellement d'une partie du parc de véhicules s'est fait avec l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides, plus respectueux de la qualité de l'air, tout en sachant que seule la fabrication d'une énergie électrique plus propre permettra à la voiture électrique d'avoir un bilan environnemental positif. Il faut donc intensifier les efforts dans ce domaine. Toujours dans le cadre de la transition énergétique, nous allons lancer une campagne de rénovation thermique des bâtiments communaux avec le concours étroit de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Métropole grenobloise. L'ALEC nous aide sur l'ingénierie, la recherche des objectifs à atteindre, le montage des marchés et l'obtention de subventions. Avec ce programme sur 4 ans, nous devrions rénover l'école maternelle et élémentaire Victor Pignat, isoler le toit de la mairie, installer un chauffage avec moquette solaire de l'eau de la piscine ou réhabiliter les façades de l'espace Albert Royer. Dans le cadre de la construction de la cantine scolaire du Louvarou, les adjoints en charge ont souhaité imposer des normes thermiques et étudier la potentialité de supprimer la chaudière vieillissante de l'école pour la remplacer par une autre plus respectueuse de l'environnement. Outre l'impact environnemental positif, ces travaux devraient nous permettre de faire des économies de chauffage et donc de budget de fonctionnement.

D'autres actions sont réfléchies ou initiées dans d'autres domaines, mais c'est un espace de travail très vaste où les actions sont indispensables, chacun dans le respect de ses propres capacités mais avec un objectif commun, préserver notre environnement et améliorer notre qualité de l'air. En effet, l'Union Européenne pourrait infliger de lourdes amendes à la France pour le non-respect des normes sanitaires dans ce domaine, nous devons tous agir.

La fin de l'année scolaire sera vite là et j'ai hâte de toutes et tous vous retrouver dans nos écoles pour les fêtes de fin d'année ou dans les assemblées générales de vos associations. À très vite, j'espère.


Le Maire,
Raphaël GUERRERO
Vice-Président aux finances
de Grenoble-Alpes Métropole

ERRATUM
Une erreur s'est glissée dans le n° 108 à la page 14. Vous aurez reconnu l'ensemble immobilier des Envers en lieu et place du Vercors.

Il se passe toujours quelque chose à Jarrie...

Mémo

Naissances

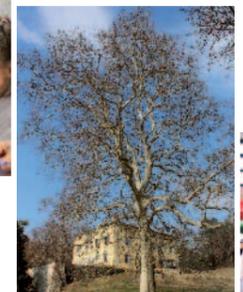
Roman PERNIOLA, né le 2 décembre 2017
Malonn HOEY, né le 19 décembre 2017
Melya CHOUBA, née le 10 janvier 2018
Mayeul BOZON, né le 6 février 2018
Liam MARTIN, né le 8 février 2018

Mariages

Audrey CHEVALLIER et Fabrice GORNISECZ,
le 13 janvier 2018
Adèle MORIN et Antoine BLUY, le 17 mars 2018

Décès

Joséphine GARCIA née COSTA-HÉRÉDIA,
le 26 décembre 2017
Huguette DUMOUSSEAU, le 15 janvier 2018
Renée ORAND née SEGOND, le 21 janvier 2018
Gabriel MATHIEU, le 30 janvier 2018



LA PISCINE, TOUTES LES INFOS POUR LA SAISON 2018



La piscine de Jarrie ouvrira ses portes le samedi 30 juin 2018 jusqu'au dimanche 2 septembre 2018 de 10h à 19h, 7 jours sur 7. Excepté du 2 au 6 juillet où elle sera ouverte de 12h à 19h, pour permettre aux scolaires de disposer de l'équipement pour l'apprentissage de la natation.

Les tarifs de la saison 2018 sont inchangés :

	JARROIS		EXTÉRIEURS	
	1 Entrée	Abonnement 10 Entrées	1 Entrée	Abonnement 10 Entrées
TARIFS PLEINS	3,50€	28€	6,50€	55€
TARIFS RÉDUITS*	2,50€	20€	4,50€	38€
TARIFS UNIQUES FIN DE JOURNÉE (après 16h30)	1,50€	Sans objet	3€	Sans objet

ENTRÉE GRATUITE POUR LES ENFANTS DE 0 à 3 ANS INCLUS.

* Les tarifs réduits pour les Jarrois concernent les enfants de 3 ans à 18 ans, les étudiants, les chômeurs, les plus de 65 ans et les familles nombreuses. Pour les extérieurs, les tarifs réduits concernent les enfants de 3 ans à 18 ans, les étudiants et les familles nombreuses.

À noter

Le Centre Communal d'Action Sociale renouvelle en 2018 le dispositif Jarrie Pass. Cette carte est réservée aux Jarrois qui disposent d'un quotient familial égal ou inférieur à 750 ou bénéficient du RSA. Pour obtenir le Jarrie Pass, il faut se présenter au CCAS muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, de photos d'identité et du livret de famille. La carte donne droit aux tarifs réduits ci-dessous pour la piscine de Jarrie ainsi qu'à la médiathèque, au musée de la chimie et à certains spectacles subventionnés par la mairie.

Pensez bien à mettre à jour votre carte d'habitant pour cette saison 2018 en venant à la mairie muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour faire tamponner votre carte.

TARIFS POUR 1 ENTRÉE	
Jarrie Pass ADULTE	1€
Jarrie Pass ENFANT	0,50€
Relais Assistants Maternels du S.I.C.C.E	1€
Centre aéré A. Malraux JARRIE	1,5€
Centres aérés EXTÉRIEURS	2,5€

RECRUTEMENT

La mairie recherche pour la saison 2018 des personnes chargées de tenir la caisse à l'entrée de la piscine ainsi que du personnel pour assurer l'entretien des locaux. Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation) sont à adresser à Monsieur le maire, 100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie ou en envoyant un mail à mairie@mairie-jarrie.fr

BUDGET 2018 OU L'ANNONCE D'UN BUDGET MAÎTRISÉ

Le budget 2018 est construit de manière pluriannuelle dans une perspective de stabilité pour les trois ans à venir.

LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est de 6 432 897 euros.

Du côté des dépenses

Deux éléments contradictoires s'opposent concernant les dépenses :

- > Augmentation mécanique des charges (évolution de salaires due à l'ancienneté, augmentation des coûts des prestataires);
- > Forte baisse des recettes.

Raphaël Guerrero

Nous cherchons à garder un service public de même qualité, mais pour réussir ce pari avec des recettes en baisse nous avons lancé des projets de mutualisation avec les autres communes. Par exemple avec la création d'une police pluri-communale. Nous réfléchissons à créer un groupement de communes pour acheter ensemble les fournitures de bureau et ainsi les obtenir à meilleur prix.

Du côté des recettes

En plus de la baisse très importante de la dotation financière de l'État appelée Dotation Générale de Fonctionnement ou DGF, désormais la commune s'acquittera de certaines amendes ou certaines contributions à l'État ce qui impactent fortement le budget des recettes :

- > Amende pour non-respect des 25% de logements sociaux : 67 000€ par an;
- > Fonds de péréquation des ressources : 52 000€ par an;
- > DGF négative : 56 000€ par an.

Raphaël Guerrero

Avant nous recevions de la part de l'État une Dotation Générale de Fonctionnement pour nous permettre d'organiser le service public sur notre territoire. En 2013, il s'agissait de 300 000€. Aujourd'hui, c'est l'État qui nous demande de l'aider à payer la dette de la France et Jarrie doit donc verser 56 000€ à Bercy. En effet, nous sommes considérés comme une commune riche. Par ailleurs selon le même principe, nous devons payer 52 000€ au fonds de péréquation pour aider les collectivités les moins riches du pays. C'est donc une baisse de ressources de 475 000€ pour ce budget 2018 et pour ceux à venir. Nous ne pouvons plus compter que sur les taxes locales pour construire notre budget de fonctionnement.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est de 4 147 471 euros.

Du côté des dépenses

Plusieurs projets sont programmés :

- > Rénovation thermique des bâtiments;
- > Étude de réalisation de la cantine du Louvarou;
- > Accessibilité du Stade Pillet;
- > Vidéo-protection;
- > Accessibilité des bâtiments;
- > Poursuite des projets concernant le domaine de Bon Repos.

Raphaël Guerrero

Nous continuons à pouvoir programmer des projets, car nous avons eu une gestion financière rigoureuse depuis 2008. Ceci doit nous permettre de poursuivre nos actions sans augmenter la fiscalité locale pour le moment.

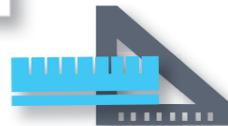
Du côté des recettes

Raphaël Guerrero

Nous avons eu des recettes exceptionnelles avec la vente de différents bâtiments comme le Vercors ou la cure des Charbonnaux. Néanmoins le principal levier sur lequel nous cherchons à agir concerne le désendettement. Nous remboursions en 2008 670 000€ d'annuité d'emprunts. Aujourd'hui le montant est de 537 000€. C'est plus de 130 000€ d'économisé pour investir. Nous misons donc de plus en plus sur l'auto-financement. Désormais, nous réfléchissons aussi à notre budget d'investissement, sur 5 années dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement afin d'anticiper au maximum et faire les meilleurs choix en matière d'investissement.



LA MÉTROPOLE VOUS INFORME



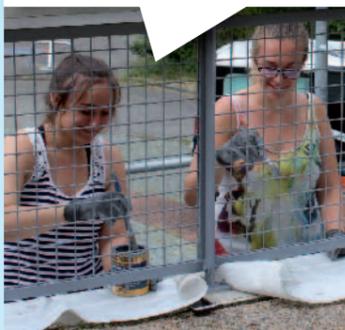
PERMANENCE ARCHITECTURALE

L'architecte conseil reçoit sur rendez-vous.

Vous pouvez vous inscrire en contactant la personne responsable à Grenoble-Alpes Métropole en appelant le 04 56 58 53 62, ou en envoyant un courriel à remy.rutigliano@lametro.fr

CHANTIER JEUNE : L'INSCRIPTION C'EST MAINTENANT

Les chantiers jeunes auront lieu du 2 au 20 juillet.



Deux groupes de 10 jeunes chacun se partageront le travail du 2 au 13 juillet et du 9 au 20 juillet. Vous avez entre 16 et 18 ans, vous habitez la commune, vous avez envie d'avoir une première expérience professionnelle, alors c'est le moment d'envoyer votre candidature avant le 27 avril. La lettre de motivation est à adresser au maire de la commune ainsi qu'un curriculum vitae précisant votre date de naissance.



LA RÉSERVE NATURELLE AU CENTRE D'UN PROJET PORTÉ PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU LOUVAROU

Depuis la rentrée, trois classes de l'école élémentaire du Louvarou, les CP, CP-CE1 et CE2 ont plongé tête baissée dans un projet dont le cœur de l'action se situe à la réserve naturelle.

Avec l'aide d'une association, Belle-donne en marche, les enfants se sont rendus à chaque saison à la réserve. Cet automne et cet hiver ils ont appris à faire de la lecture de paysage et ont observé les arbres et les animaux de la zone humide. Les élèves de CP-CE1 se sont plus concentrés sur l'observation des oiseaux et au printemps ils seront sensibilisés à la vie des insectes. Pour la classe de CE2, c'est une rencontre impromptue qui a donné un tout nouveau sens à leur observation. « Nous avons découvert lors de notre pre-

mière sortie un crapaud écrasé sur le chemin. Les enfants se sont questionnés. L'animateur de Belle-donne en marche leur a parlé de la migration des grenouilles rousses et des crapauds communs pour se reproduire et l'idée a germé de trouver le moyen de protéger les amphibiens lors de leur transhumance vers l'étang au mois de mars » explique Frédérique Cotton, l'enseignante de la classe de CE2. Depuis, les 21 élèves de la classe ont beaucoup travaillé sur les amphibiens (mode de vie, reproduction) et ont développé un projet autour de leur protection. « On a décidé de faire des affichettes que l'on a distribuées au mois de mars dans les boîtes aux lettres de notre quartier, pour dire aux adultes de faire attention surtout en voiture. On a écrit des articles sur le site de l'école » expliquent en cœur Romane et Léa deux élèves de la classe. Ils ont aussi créé des affiches qui ont été collées le long de la route. Les élèves des trois classes iront une dernière fois au printemps à l'étang et pourront y observer le fruit de leurs efforts : les têtards.

Alors faisons tous ensemble attention aux abords de la réserve lorsque les crapauds et les grenouilles traversent !

À noter

Cette initiative vient en complément des panneaux communaux qui sont posés tous les ans pour sensibiliser les automobilistes. Cet affichage est complété par l'action de bénévoles qui « aident » les amphibiens à traverser la route en toute sécurité.

On est allés à l'étang à l'automne et en hiver. On a remarqué que les feuilles avaient changé. Elles avaient jauni. On a vu des oiseaux migrateurs comme la grande aigrette.
Lison et Titouan

Le plus étonnant c'était le corromoran !
Justin

Il y a des amphibiens qui traversent la route pour aller pondre leurs œufs. Ils vivent dans la forêt. Si les conducteurs ne font pas attention, les crapauds et les grenouilles rousses vont se faire écraser.
Eddie et Justin

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE

Elle concerne les enfants nés en 2015.

Pour inscrire son enfant, il faut un certificat de recensement qui est délivré par la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Pour ce recensement les parents doivent aussi apporter à la mairie le livret de famille ainsi que le carnet de santé de l'enfant à inscrire.

Ensuite les parents munis du certificat peuvent prendre rendez-vous avec la directrice de l'école où leur enfant sera scolarisé :

POUR L'ÉCOLE MATERNELLE VICTOR PIGNAT

> prendre rendez-vous avec Dominique Petit-Rivière au 04 76 68 81 23

POUR L'ÉCOLE MATERNELLE DU LOUVAROU

> prendre rendez-vous avec Delphine Timsit au 04 76 72 05 47

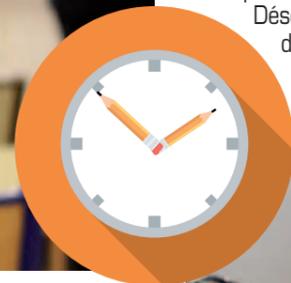
LES RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR SUR UN DOSSIER QUI EST EN RÉFLEXION DEPUIS 6 MOIS

Revenons aux sources du dossier : juin 2017, le ministre de l'Éducation nationale annonce que les communes peuvent, si elles le souhaitent, demander une dérogation concernant les rythmes scolaires.



huit pour une semaine de quatre jours. Et en conseil d'école seize parents ont demandé le retour aux quatre jours et deux le maintien aux quatre jours et demi » explique Marie-Thérèse Favillier avant de conclure « Les élus s'étaient engagés à suivre la demande des parents. C'est pour cette raison que nous avons pris une délibération demandant à l'Inspection académique l'autorisation de revenir à une semaine de quatre jours. Avant cela les conseils d'écoles se sont positionnés dans le même sens sauf celui de l'élémentaire Victor Pignat ». Marie-Thérèse Favillier tient néanmoins à bonifier l'expérience acquise avec les TAP en cherchant à construire un PEDT* de qualité pour les années à venir et permettre aux enfants de disposer d'un accueil périscolaire de qualité.

Toutefois il reste une dernière étape à franchir, celle de l'Inspection académique qui validera ou non la demande de la commune de passer à quatre jours de classe. Désormais, c'est cette dernière qui doit statuer et rendra sa réponse à la mairie le 24 avril prochain.



Marie-Thérèse Favillier, adjointe aux affaires scolaires



Comme toutes les communes, Jarrie s'est alors interrogée sur la pertinence de son organisation scolaire. « Nous nous sommes immédiatement questionnés sur ce sujet sous l'angle organisationnel, car le Centre Socioculturel André Malraux a de grandes difficultés à trouver du personnel pour encadrer les enfants sur les temps périscolaires et TAP* pour quelques heures par jour, mais aussi du point de vue financier. Nous souffrons des baisses de dotations qui impactent fortement notre budget. Malgré le fait que la qualité des TAP était unanimement saluée, il ne faut pas oublier que la mairie donne une subvention d'environ 70 000 euros au Centre Socioculturel André Malraux pour l'aider au financement des TAP » explique Marie-Thérèse Favillier, adjointe aux affaires scolaires. « Même si la décision d'arrêter les TAP a été validée très rapidement par les élus, cela n'impliquait pas le retour obligatoire à quatre jours d'école » explique l'adjointe. Dès novembre, l'élue a informé les membres des conseils d'écoles du travail de réflexion à avoir sur l'organisation du temps sco-

laire. Les enseignants ont été interrogés, puis en décembre les parents ont donné leur avis au travers d'un questionnaire distribué dans les cartables. « 295 questionnaires ont été renvoyés par les parents et 80% des personnes ayant répondu ont demandé un retour à quatre jours de classe. Chez les enseignants dix ont voté pour le maintien des horaires actuels et

* TAP = Temps d'Activités Périscolaires.
** PEDT = Projet Educatif Territorial.

PLUSIEURS CHANTIERS PROGRAMMÉS À L'ÉCOLE DES CHABERTS

Plusieurs chantiers sont programmés par le service technique autour et dans l'école des Chaberts.



Cantine

La dernière touche a été mise au chantier de la cantine cet hiver avec l'installation d'un portail et le marquage au sol au niveau de l'arrêt de bus.

École des Chaberts

Une humidité persistante stagne le long du mur de la salle dite « des mariages » au rez-de-chaussée de l'école des Chaberts. Un drain a été installé le long du mur, afin de permettre l'évacuation du trop-plein d'eau vers un puits perdu.

L'arrêt de bus parking des Chaberts

Le directeur du service technique, Christophe Arthaud, a proposé de remettre en service l'arrêt de bus se trouvant le long du parking en face de la halte-garderie La Ribambelle. « Jusqu'à présent, les bus s'arrêtent le long du portail de l'école. Comme la rue est étroite, cela contraint vraiment la circulation. Par ailleurs les parents rentraient dans l'école pour attendre leur enfant dans la cour ce qui n'est pas autorisé par le règlement de l'Éducation nationale » explique Pascal



Arrighi, adjoint aux travaux avant d'ajouter « En permettant aux bus de s'arrêter de nouveau devant cet arrêt de bus, là où la route s'élargit, on facilite la circulation tout en conservant le parking existant ». Le grillage installé pour empêcher le passage des piétons entre les escaliers venant de l'école et la rue sera enlevé et le service technique prévoit de nouveaux aménagements pour sécuriser l'accès des piétons.

EN PROJET
Études préparatoires

Rue Jules Ferry

Un bureau d'études a été chargé par la commune de réaliser une étude globale de la rue Jules Ferry. Réflexion menée sur les déplacements piétons, cycles, les contraintes liées aux heures d'arrivée et de sortie des élèves à l'école ou encore le stationnement. Le but : rendre une étude sur la faisabilité technique et financière de travaux d'amélioration des déplacements dans la rue. L'étude a débuté en janvier 2018.



École des Chaberts

Une étude va être engagée pour réfléchir à la faisabilité de créer un espace de giration pour les véhicules à proximité immédiate du terrain de sports à l'école des Chaberts. L'objectif est d'améliorer la circulation dans le quartier aux heures d'arrivée et de départ des écoliers. Cette étude mènera aussi une réflexion sur un cheminement piéton.



Cantine du Louvarou

En février dernier, une première réunion de concertation a eu lieu en mairie. L'objectif est de réfléchir à la création d'une cantine, mais cette fois-ci au Louvarou. L'actuelle cantine, située dans un bâtiment où la mairie est locataire, est en limite de saturation malgré les deux services déjà mis en place. Une extension est inenvisageable à cet endroit. La mairie va lancer des études avec des bureaux spécialisés cette année.

UNE MOQUETTE QUI CHAUFFE, QUELLE IDÉE ?



La piscine, ouverte deux mois par an l'été, est l'établissement le plus énergivore de la commune. Il faut bien chauffer l'eau de ce bassin de 750m³!

Pour rendre l'équipement sportif plus écologique, mais aussi pour faire des économies, le directeur du service technique a cherché de nouvelles solutions pour chauffer l'eau du bassin. Les élus ont opté pour un nouveau système : la moquette solaire. Sous ce terme intrigant se cache un dispositif de bandes prêtes à poser constituées d'un revêtement noir pour mieux absorber l'énergie solaire. Sur cette moquette est positionné un réseau de tuyaux remplis d'eau qui ne peuvent geler, car il s'agit d'eau glycolée. Les bandes vont



être posées au printemps sur la toiture des vestiaires. L'eau dans le circuit sera chauffée par l'énergie solaire capturée par la couverture noire. Un échangeur permettra à l'eau du bassin de se réchauffer au contact de l'énergie libérée par de l'eau venue de la toiture qui va tourner en circuit fermé.

« Dès fin mai nous allons remplir la piscine et commencer à la mettre en chauffe avec le nouveau dispositif. Normalement, la chaudière ne devrait plus venir qu'en appoint de la moquette solaire pour chauffer l'eau du bassin » conclut Christophe Arthaud, directeur du service technique.

La place Xavier Jouvin

RÉFLEXION POUR LUI FAIRE UN LIFTING

Au sud du parc du Clos Jouvin se dresse un portail en fer forgé qui n'ouvre plus sur le jardin paysager. Les élus aimeraient redonner un certain prestige à cette entrée. Une étude va donc être menée

pour réaménager l'espace devant la grille, c'est-à-dire la place Xavier Jouvin, afin de la rendre plus attrayante. Mais aussi en refaire, comme autrefois, une des entrées du parc et permettre la circulation du public par ce portail tout en assurant la sécurité des lieux en empêchant les occupations illicites.



En parallèle, Grenoble-Alpes Métropole a pris en compte la demande des élus de mener une étude de faisabilité d'aménagement du bas-côté de la route de la Tour d'Avallon le long du parc du Clos Jouvin en vue d'une amélioration des déplacements et du stationnement. « Nous aimerions, si la Métropole est d'accord, que soit créé à cet endroit un lieu de stationnement qui pourrait servir lors de grandes manifestations qui drainent beaucoup de public » explique Pascal Arrighi, adjoint aux travaux.

À noter

La mairie a suggéré aux services métropolitains de faire réaliser une étude concernant l'impasse Benoît Duperrier. « Il nous semble intéressant de réfléchir à un aménagement plus abouti de l'impasse, mais aussi de penser à une connexion cycles-piétons entre cette voie et le parc du Clos Jouvin via la place Xavier Jouvin » confirme Pascal Arrighi, adjoint aux travaux.

DES PROJETS AUTOUR DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Plusieurs pistes de réflexions sont en cours concernant le Centre Socio-culturel André Malraux et ses abords immédiats.

Des gradins pour des spectacles

Une réflexion est menée par la commission travaux en vue de la création de gradins contre le talus bordant la placette devant le Centre Malraux et la montée des Clares. « Ces gradins pourraient offrir des places assises et permettre de répondre à un besoin du Centre lorsqu'il organise des manifestations en plein air » confirme Pascal Arrighi, adjoint aux travaux.

L'accueil du Centre Socioculturel André Malraux

Là encore une réflexion est en cours pour voir comment aménager au mieux l'accueil du Centre, afin de le rendre plus attractif et plus convivial pour le public qui fréquente l'équipement.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS ANTI-INTRUSION AU DOMAINE DE BON REPOS ET AU PLÂTRE



La mairie s'est engagée dans une phase de travaux complémentaires pour éviter l'installation de caravanes dans des espaces publics.

Domaine de Bon Repos

En janvier dernier des travaux ont été réalisés à l'entrée du domaine de Bon Repos. Un fossé a été creusé et un talus modelé entre le terrain labouré et l'entrée actuelle du domaine. Une butte a aussi été créée à proximité directe du parking, afin de réduire la voie de circulation pour un seul véhicule. De plus un plot béton de trois tonnes a été positionné devant l'entrée. Il sera manœuvré par un gros engin pour le déplacer lors du passage véhicules lourds. La barrière en bois déjà existante continuera à rester fermée.

Stade du Plâtre

La mairie poursuit ses investissements pour le stade du Plâtre, où elle avait entamé déjà le changement partiel des barrières bordant l'enceinte sportive. Elle en poursuit cette année le renouvellement. Les barrières sont constituées de tubes métalliques habillés d'un bardage bois, ce qui permet d'allier résistance et esthétique. Le chantier s'est déroulé durant l'hiver. Le dispositif est complété par des blocs bétons qui empêchent l'entrée de caravanes.



BRÈVES TRAVAUX



Stade du Plâtre

L'éclairage du stade installé il y a trente-cinq ans donne de vrais signes de fatigue. Pour éviter des coûts de maintenance de plus en plus lourds, la mairie va faire procéder à l'installation d'un dispositif neuf. Seuls les mâts sont conservés.

Mairie de Jarrie

Une entreprise va procéder au «désembouage» du réseau de chauffage de la mairie au mois de juin. Ces travaux d'entretien permettront d'améliorer la performance thermique du réseau de chauffage et améliorer le confort à l'intérieur du bâtiment. L'objectif est aussi bien évidemment de réduire la facture de chauffage pour ce bâtiment. L'isolation thermique a déjà été renforcée autour des ouvertures par le service technique.



ÉTUDES : CHABERTS

La mairie avait demandé à Grenoble-Alpes Métropole de lancer une étude pour la rue de la Pierre du Perron. Celle-ci porterait sur des travaux à réaliser suite à la création de plusieurs lotissements dans le quartier : réseaux, trottoirs, déplacements piétons et cycles, aménagements de sécurité routière. Grenoble-Alpes Métropole a validé le financement de cette étude qui devrait débuter dans le courant de l'année 2018 après décision métropolitaine.



UN CHANTIER OUVERT PAR LA MÉDIATHÈQUE YVETTE VIROT

Ce n'est pas parce qu'un espace culturel fonctionne bien et qu'il a de nombreux lecteurs, que les équipes ne se questionnent pas sur son fonctionnement.

C'est pourquoi Estelle Mondin, directrice de la médiathèque et son équipe ont procédé à une phase de réflexion concernant les horaires d'ouverture et les tarifs de l'équipement qu'elles aiment. L'idée étant de répondre au mieux aux besoins et attentes des usagers.

«Nous allons mener une phase d'enquête quantitative pour évaluer sur trois semaines la fréquentation de la médiathèque par les visiteurs au sens large» explique Estelle. Une des pistes serait de réduire les horaires d'ouverture le vendredi soir pour les élargir le samedi matin. «Nous

voyons bien que le samedi les gens ont plus de temps et aimeraient flâner plus longtemps à la médiathèque pour trouver un ouvrage ou un CD» confirme la directrice.

Parallèlement, un travail de réflexion est mené sur la politique tarifaire de l'établissement. «La dernière augmentation date de 2015. Même si elle est récente, les tarifs restent inférieurs voire très inférieurs aux tarifs de médiathèques de taille équivalente. Au vu de l'importance du fonds proposé aux lecteurs de la médiathèque, il nous semble justifié de réfléchir à une évolution tarifaire» conclut Geneviève Balestrieri, adjointe au patrimoine et à la culture. Dossier à suivre!



LA PORCELAINE FROIDE, FIL CONDUCTEUR DE L'ANNÉE AU MUSÉE

Depuis la fin du mois de janvier, Line Orcière expose des sculptures et peintures singulières au musée de la chimie.

Une partie des œuvres est réalisée à base de porcelaine froide, matériau qui sert de point de départ de toute une année d'animations au sein du musée. Plusieurs temps forts ont déjà eu lieu en mars. Tout d'abord l'artiste a fait découvrir son travail aux bénévoles et les

bénéficiaires de Trait d'union et de Coup de pouce lors d'une visite guidée. Depuis des ateliers animés par Karine Godot de Sciences et Malice ont eu lieu avec les bénéficiaires de Coup de pouce. L'objectif est de créer des emporte-pièce et des moules pour recueillir des traces puis de créer des œuvres avec la technique de la porcelaine froide. Tout comme le projet «Trace I» avec la technique du bleu de Prusse, les œuvres ainsi créées seront présentées au public le 1^{er} juin dans le jardin partagé du Clos Jouvin lors du week-end des «Jardins en fête»... Les traces reviennent sur leurs pas!



LES ARBRES ET LES HAIES, CONNAISSEZ-VOUS VOS OBLIGATIONS ?

L'article 671 du Code civil régit la hauteur des haies en limite de propriété. Dans une limite de deux mètres de profondeur à partir de la limite de terrain, les propriétaires ne peuvent pas laisser pousser leurs arbustes ou les arbres plantés à plus de deux mètres de haut. Par ailleurs, les plantations doivent être effectuées à au moins 50cm de la limite de terrain.

À noter
Grenoble-Alpes Métropole, pour des raisons de sécurité, mais aussi pour maintenir son parc de véhicules en bon état, précise qu'elle modifiera les circuits de collecte des ordures ménagères si des arbustes ou des arbres contraignent la progression de leurs véhicules.



En outre, le long des voies publiques, il est strictement interdit de laisser dépasser les branches des arbres en dehors de la limite de terrain. Les plantations ne doivent pas gêner la circulation des piétons le long du trottoir, ainsi que le travail des agents communaux ou intercommunaux. La taille des haies et des arbres reste de la responsabilité du propriétaire du terrain. Le personnel communal n'a pas le droit d'intervenir en lieu et place de ce dernier. Par ailleurs, tout comme le déneigement du trottoir, les propriétaires doivent nettoyer les feuilles mortes ou la chute des fruits, branches, etc. au droit de leur propriété.

ESPACES PUBLICS : COMMENT LA MÉTROPOLE GÈRE LES ARBRES ?

Depuis 2015, la voirie communale est passée sous la responsabilité de Grenoble-Alpes Métropole.

Une partie des bas-côtés des routes aussi. « C'est environ 400 arbres qui ont été transférés à la Métropole » explique Jean-Pierre Aubertel, adjoint à l'environnement. Il est nécessaire pour la sécurité de tous, mais aussi pour limiter les dépenses inutiles liées à l'entretien de ce patrimoine arbustif, de surveiller ce patrimoine végétal. « Il a été procédé à l'automne à la coupe de différents arbres sur le domaine public, en lien avec l'Office National des Forêts, sur des arbres malades qui ne pouvaient pas être conservés pour des raisons de sécurité » confirme l'adjoint. C'est le cas de certains frênes le long du parking du collège.

Les services de la Métropole se chargent aussi de la taille des arbres du domaine public pour éviter qu'ils gênent la circulation des véhicules et plus particulièrement des camions. Le service environnement de la commune entretient l'ensemble des arbres et arbustes qui se trouvent dans les parcs et l'ensemble des terrains publics et qui ne sont pas en bordure de voirie.



LE PARC DES VÉHICULES MUNICIPAUX PASSE AU VERT

La mairie possède un parc de véhicules qui va du camion, à la voiture classique en passant par le tracteur. Dans un souci environnemental, les élus ont décidé que la priorité serait désormais donnée, quand cela est possible, aux véhicules émettant peu ou pas de particules fines. « Certains véhicules très anciens devaient être changés. Nous avons fait le choix de les remplacer par des véhicules électriques ou hybrides » confirme Jean-Pierre Aubertel, adjoint à l'environnement. Ce sont deux véhicules électriques et deux hybrides qui équipent désormais la flotte municipale soit 20% de l'ensemble.



ÉLUS RECHERCHENT MARAÎCHER EXPÉRIMENTÉ POUR REPRENDRE L'EXPLOITATION DE BON REPOS

Il y a un an, le maraîcher du domaine de Bon Repos cessait son activité. Depuis cette date, les élus sont à la recherche, avec l'aide de la chambre d'agriculture, d'un(e) repreneur(e) compétent(e).



Ces derniers mois, trois candidats ont présenté leur candidature. Après avoir passé des entretiens avec un jury, aucun d'entre eux n'a été retenu. « Tous les candidats étaient en reconversion professionnelle, sans expérience réelle dans le domaine agricole. Il se trouve que ces candidats avaient le même profil que le précédent locataire de la ferme. Il faut une solide expérience agricole pour faire fructifier la ferme de Bon Repos. Nous avons donc fait le choix de ne retenir personne » explique Jean-Pierre Aubertel, adjoint à l'environnement. Tout en cherchant un repreneur, les élus ont travaillé le projet avec Adrien

Cochet qui lui-même gère une exploitation agricole biologique à Herbeys. « Avec Adrien Cochet, nous avons pu travailler à l'amélioration des points faibles concernant les infrastructures de la ferme municipale. Entre autres, nous avons conclu que les bâtiments actuels étaient inadaptés et que nous devrions installer un hangar agricole sur le domaine en complément du bâtiment existant » confirme Jean-Pierre Aubertel. Dans un premier temps les élus ont confirmé la décision d'investir dans la création d'un logement pour le futur maraîcher. Ils étudieront avec le futur exploitant les infrastructures à créer une fois ce dernier installé. Et à l'ère de conclure « Nous avons décidé d'auditionner les candidats un à un quand ces derniers postuleront et retiendrons la ou le candidat(e) qui répondra à tous nos critères de sélection ». Dossier à suivre...

DE NOUVEAUX ARBRES DANS LE PARC DU CLOS JOUVIN

Le parc du Clos Jouvin a été créé à la fin du XIX^e siècle.

Certains arbres dans le parc sont donc très vieux et un certain nombre d'entre eux tombe et meurt de maladie ou à la suite des tempêtes de vent qui se sont succédés ces dernières années. Il devenait nécessaire de replanter de nouveaux arbres, afin que le Clos conserve son aspect et son capital arboré. Le service environnement va planter d'ici la fin de l'hiver des chênes des marais, des charmes et des hêtres à différents endroits. Ces essences ont été choisies pour leur résistance et le fait qu'elles soient bien adaptées à notre climat.



EN BREF

Le thème du fleurissement cette année sera les mangeoires à oiseaux. Alors restez attentifs, car le service environnement nous prépare de jolis décors pour les espaces fleuris de la commune. Il s'agit d'un thème métropolitain.

LE POINT SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE AFUA PRÉ-BRENIER

L'enquête publique organisée par la préfecture, suite à une demande des propriétaires pour la création d'une AFUA ou Association Foncière Urbaine Autorisée, pour le projet de lotissement du Pré-Brenier s'est achevée.

Dans son rapport de synthèse le commissaire enquêteur fait un résumé du déroulement de l'enquête. Seules quatre personnes sont venues rencontrer le commissaire. Toutes sont propriétaires de terrains concernés par la création de l'AFUA et l'une d'entre elles a précisé qu'elle s'opposait à cette création. Le commissaire

enquêteur a soulevé pour sa part deux points dans son rapport: le nombre de logements sociaux, ainsi que l'accès au lotissement. Pour ce dernier point, la mairie a confirmé la demande faite à la Métropole d'une voie de chantier qui sera laissée à la libre circulation après la réalisation du lotissement. Le rapport définitif

a été transmis à la préfecture. Si cette dernière approuve ce premier document, une seconde enquête publique sera alors lancée sur le projet de création du lotissement Pré-Brenier. Elle portera sur le remembrement des terrains concernés en vue de leurs divisions en lots et des travaux de viabilisation.



GRAND-CHAMP, LA FIN DU SUSPENSE!



Le projet immobilier Grand-Champ a vu le jour en 2015 avec un premier dépôt de permis de construire.

À cause de l'évolution réglementaire, il a été revu par deux fois et vient de voir son permis modificatif accepté le 2 février dernier. «Le projet a été une dernière fois adapté, afin de prendre en compte la seconde version de la carte risque inondation dont le périmètre avait été agrandi lors d'une récente étude de la préfecture. Il intègre la notion de "résili-

ence" demandée par Grenoble-Alpes Métropole désormais compétente en matière d'urbanisme» confirme Michel Doffagne, adjoint à l'urbanisme. Cela signifie que si une crue devait avoir lieu, les bâtiments ne doivent pas empêcher la circulation de l'eau et permettre un retour à la «normale» dans les meilleurs délais. Une nouveauté sera réalisée. Elle réduira l'impact du risque inondation d'une partie des Chaberts.

Au final l'ensemble immobilier sera constitué d'un petit immeuble, dont l'aspect extérieur n'a pas été modifié, où le promoteur a prévu 22 logements privés. Quatre maisons individuelles seront proposées à la vente. Les petites maisons jumelées du second projet ont laissé place à un bâtiment qui accueillera les 15 logements sociaux. Pour répondre à la législation en vigueur, le nombre de ces logements est passé de huit à quinze.

JÉSUS OUVRIER ACHETÉE PAR LA MAIRIE

L'église Jésus Ouvrier a vu le jour en 1936 sur un terrain gracieusement prêté par la famille Jouvin au diocèse et construite grâce aux fonds collectés auprès des paroissiens et par l'usine SECEMAEU.



Le diocèse n'ayant plus les moyens d'entretenir cette église, il souhaitait s'en séparer. «Nous avons saisi l'opportunité de disposer d'un lieu pouvant recevoir du public à Basse-Jarrie, secteur à l'intérieur duquel nous ne pouvons pas aujourd'hui construire de tels locaux. En effet, le Plan de Prévention des Risques Technologiques interdit tout bâtiment neuf de ce type dans ce périmètre. Par ailleurs, cette église fait partie de l'histoire familiale de nombreux habitants et nous souhaitons que les Jarrois puissent continuer à la faire vivre» explique Raphaël Guerrero, maire de Jarrie avant d'ajouter «Compte tenu du passé de ce lieu une orientation culturelle lui sera donnée. Nous allons travailler tout particulièrement avec le directeur du service technique pour faire un état des lieux et voir quels sont les travaux indispensables à réaliser avant tout». Bien évidemment les élus ont conscience que l'ancienne église est complètement imbriquée dans un espace résidentiel et gardent en mémoire l'importance de la tranquillité des riverains.

L'église achetée 65 000 euros doit d'abord être désacralisée par les autorités catholiques. Le lieu devrait servir de décor grandeur nature à un spectacle en préparation par la Compagnie Acour en novembre prochain. Cette nouvelle création mettra un coup de projecteur sur les femmes durant la guerre.

À noter
DIMANCHE 6 MAI
À 11H30
Remise des clés de l'ancienne église Jésus ouvrier suivie d'un apéritif
(à 10h30 une dernière messe ouverte à tous sera célébrée)



Brèves



ENQUÊTE SUR LE GAZ DE VILLE AU QUARTIER DE HAUTE-JARRIE

Suite à l'enquête réalisée en janvier et février auprès des 753 familles résidant dans les quartiers de Haute-Jarrie et de La Combe, 68 d'entre elles ont renvoyé le questionnaire. 37 souhaitent un raccordement et 19 ne le souhaitent pas. Les autres se raccorderaient sans consommer le gaz. GRDF, au vu de ces résultats, va engager une étude économique d'extension de son réseau vers Haute-Jarrie qui sera soumise à Grenoble-Alpes Métropole.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OU PLUI

Le travail d'élaboration du PLUI est en cours d'achèvement. Il va rentrer dans sa phase d'approbation avant de s'appliquer pour les 49 communes de la Métropole. Ce projet doit être arrêté en septembre 2018 en vue d'une approbation définitive fin 2019. Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, les communes du plateau de Champagnier se sont mobilisées pour infléchir le contenu du PLUI concernant les règles d'urbanisme en zone d'habitat individuel ou zone UD. L'objectif est de rester au plus près de la réglementation actuelle de notre PLU et ainsi éviter une trop forte densité d'habitations sur les communes de ce secteur et limiter aussi les conditions des hauteurs des constructions.

APRÈS 8 ANS D'ARRÊT DÙ AU PPRT DES NOUVEAUX LOGEMENTS VOIENT LE JOUR

Pendant 8 ans, la majorité des projets de constructions a été figée dans la commune.

En cause le périmètre du premier Plan de Prévention des Risques Technologiques ou PPRT qui s'appliquait sur toute la commune jusqu'à son remplacement en 2015 par un second périmètre moins restrictif, concernant essentiellement le quartier de Basse-Jarrie. Ce qui a fait passer le nombre moyen de construction de 17 logements par an entre 1991 et 2008 à 7 logements par an durant la période d'application du PPRT n°1. Les constructions ne peuvent être désormais autorisées que dans les quartiers de Haute-Jarrie et des Chaberts car Basse-Jarrie est sous la contrainte du PPRT.

«Pendant 8 ans, seuls quelques logements individuels en dents creuses ont pu voir le jour. Tous les projets de lotissements étaient eux bloqués» confirme Michel Doffagne,



Détail des projets de lotissement en cours ou sur le point de démarrer pour 2018-2019

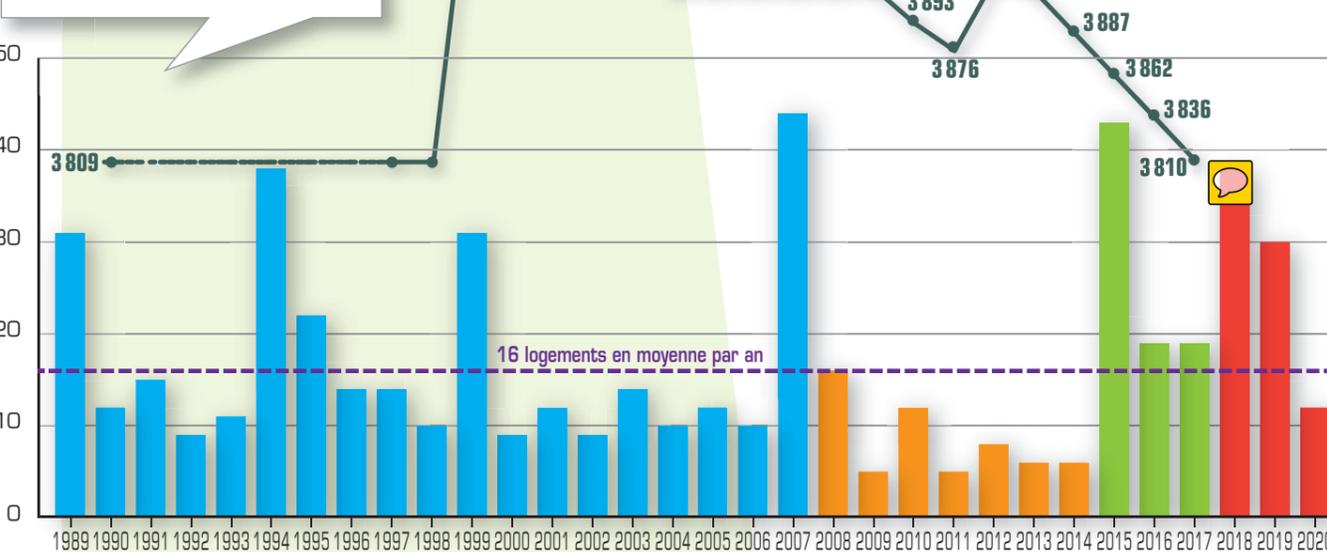
- Les Grands Frênes, Chaberts : 18 maisons individuelles - 8 logements sociaux (2018)
- Le Clos de Blanchetière, quartier de Haute-Jarrie : 4 maisons individuelles
- Le Clos de la Garoudière, quartier de Haute-Jarrie : 5 maisons individuelles
- Le Clos Emma, quartier des Chaberts : 4 maisons individuelles
- Le Clos du Perron, quartier des Chaberts : 3 maisons individuelles
- Le Clos des Charbonnaux, quartier des Charbonnaux : 3 maisons individuelles
- Clos Mouret, quartier de Haute-Jarrie : 11 maisons individuelles - 3 logements sociaux

adjoint à l'urbanisme. Avec l'approbation définitive du PPRT en mai 2015, ce sont tous les projets immobiliers en attente qui ont été relancés par les propriétaires privés. «Certains projets avancent plus vite que d'autres, un rattrapage s'effectue après 8 ans de blocage. Après 2019, le rythme des dépôts de permis de construire devrait se réduire» explique l'élu. Il reviendra sans doute au rythme qu'on lui connaissait 10 ans en arrière, soit environ 17 nouveaux permis par an et ceci même en incluant les permis de construction déposés en 2018 et 2019.

Nombre de logements autorisés par an

En 2015: 37 logements ont été autorisés avec le projet Grand Champ - le PC de 14 logements sur le lotissement Pré Allerme vient d'être annulé par le Tribunal Administratif de Grenoble, il n'est pas comptabilisé.

■ période avant le PPRT n°1 ■ depuis l'application du PPRT n°2
■ PPRT n°1 ■ prospective

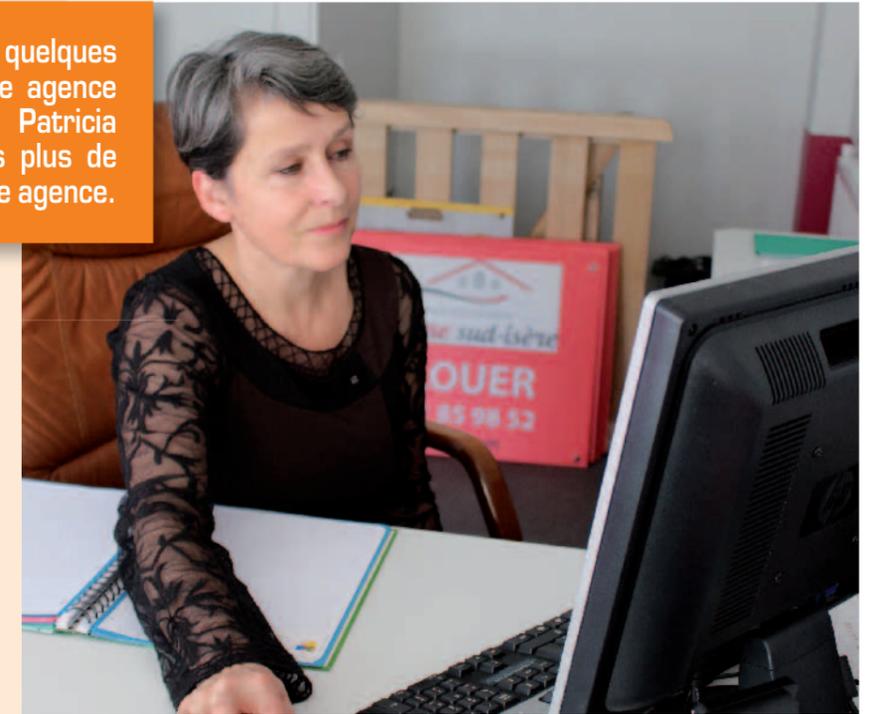


Évolution de la population totale à Jarrie entre 1990 et aujourd'hui: on constate une baisse de la population depuis 2003 malgré le nombre de constructions supplémentaires ce qui pose des problèmes pour la survie des commerces et les effectifs scolaires de la commune. Depuis 1999, la commune a perdu environ 200 habitants. Comme un foyer compte en moyenne 2,3 personnes par foyer, les 70 nouveaux logements ne permettront pas de compenser cette perte de population.

16 logements en moyenne par an

UNE AGENCE IMMOBILIÈRE S'INSTALLE QUARTIER DE LA GARE

À la place de Coupe 2000 depuis quelques mois s'est installée une nouvelle agence immobilière Foncière Sud-Isère. Patricia Poirier, agent immobilier depuis plus de six ans, dirige seule cette nouvelle agence.



«Je travaille dans une équipe d'agents immobiliers répartis dans cinq agences dirigées par Frédéric Riboulet. Précédemment, j'ai travaillé au sein de l'agence de Vizille et du Trièves» explique Patricia Poirier. L'année passée, elle s'est lancée dans un nouveau défi, ouvrir une nouvelle agence au sein du groupe pour lequel elle travaille. «Mon patron m'a proposé cette belle opportunité professionnelle, que je n'ai pas hésité à saisir» confirme la professionnelle de l'immobilier avant d'ajouter «Pour moi le choix de Jarrie s'est imposé comme une évidence pour cette nouvelle implantation. La proximité de la gare, des lignes de bus font de ce quartier de la commune un endroit stratégique. Par ailleurs, il n'y a plus d'agence immobilière ni à Jarrie ni à Champ disposant d'un pas-de-porte et enfin j'ai fait le constat que les gens de cette partie de l'agglomération n'allaient pas dans notre agence vizilloise. Une nouvelle agence pourrait donc capter cette clientèle». Depuis son installation Patricia Poirier multiplie les démarches

pour se faire connaître elle et son agence, afin de rentrer des biens à la location et à la vente. «Au sein de mon agence, je suis compétente pour prendre des mandats à la fois pour des particuliers mais aussi pour des commerces et nous prévoyons un pôle location avec des permanences» conclut la professionnelle.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS:

Foncière Sud-Isère
20, rue de la Gare - Jarrie
Tél. 09 51 85 98 52 ou 07 69 79 67 01
jarrie@fsi-immo.com
www.fsi-immo.com

Alain Lapière est un jeune retraité jarrois qui souhaite donner de son temps pour aider les autres.



AIDE INFORMATIQUE: ALAIN LAPIÈRE BÉNÉVOLE À DOMICILE

«Je ne suis pas informaticien, mais l'informatique a fait partie de ma vie professionnelle dès 1985. J'ai acquis une bonne expérience dans ce domaine et j'ai formé pas mal de gens. Alors pourquoi ne pas aider les autres, une fois à la retraite» explique Alain Lapière. C'est en cherchant sur la toile, qu'il a trouvé son bonheur, «Entr'aide Informatique» une association basée à Grenoble dont l'activité s'étend dans tout le département. «Le principe est simple, les gens adhèrent à l'association (18€ la première année). Puis quand ils ont besoin d'aide, ils contactent le bénévole le plus proche de chez eux. L'adhérent participe aux frais du formateur sur la base d'un forfait (de l'ordre de 15€) versé à l'association; nous nous déplaçons à domicile et les aidons sur leur propre outil informatique» confirme le formateur qui rayonne sur Jarrie et dans les communes limitrophes et d'ajouter «L'association s'autofinance et vit sans subventions depuis plus de vingt ans». Les bénévoles interviennent pour des dépannages informatiques, font de la formation, aident à l'installation de nouveaux logiciels, conseillent pour de futurs achats. Ils peuvent aussi apporter une aide concernant les smartphones et les tablettes, mais attention ils ne changeront pas un processeur ou un disque dur pour vous.

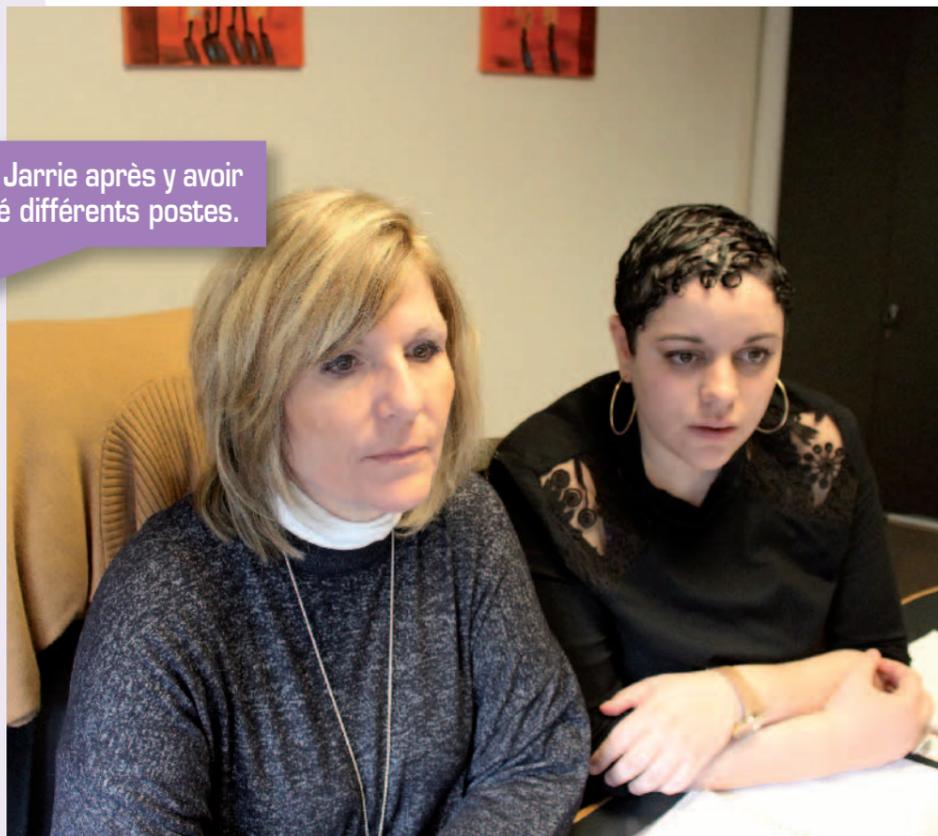
CONTACT ET RENSEIGNEMENTS:

Association E.A.I. - Maison des associations - Bureau 204
6, rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble
Tél. 07 81 58 50 74 - <https://www.entraideinformatique.fr>

RACHEL SANCHEZ QUITTE LA MAIRIE DE JARRIE

Rachel Sanchez quitte la mairie de Jarrie après y avoir passé vingt années et avoir occupé différents postes.

Elle a débuté comme aide-soignante à la maison de Palleine. En 2001 elle a intégré la mairie de Jarrie où elle a été successivement assistante du directeur général adjoint et agent d'accueil. Depuis 2012, Rachel occupait un poste à mi-temps au Centre Communal d'Action Sociale et un mi-temps au service culturel. Elle souhaitait découvrir un autre univers professionnel et se lancer de nouveaux défis. Elle a donc intégré la Compagnie de CRS 47 en tant que responsable Ressources Humaines et financière. Elle est remplacée pour son poste au CCAS par Audrey Boulemaquer. Le service culturel réfléchit à une nouvelle organisation et pourvoira le poste en fonction des besoins. Les élus de Jarrie remercient Rachel Sanchez pour tout le travail accompli ces vingt dernières années et lui souhaitent une pleine réussite dans ses nouvelles missions.



LE CAFÉ DES AIDANTS, POURQUOI PAS VOUS ?



Le Département de l'Isère porte les projets liés aux questions de gérontologie ou des aidants.

Lors d'une conférence de territoire, la collectivité territoriale avait questionné les communes pour qu'elles fassent connaître leurs besoins. Les élus jarrois ont évoqué la question des aidants ce qui a permis la création d'un café des aidants qui a

débuté à la rentrée 2017. Le café est organisé une fois par mois en alternance sur les communes de Vizille et Jarrie. À chaque rendez-vous sa thématique. Le café s'adresse à toutes les personnes qui prennent en charge un proche en situation de handicap, quel que soit son âge, en perte d'autonomie, comme un parent âgé, un mari ou une épouse atteinte d'une maladie invalidante, etc. Une psychologue et les directeurs de CCAS formés à ces

À noter

LES PROCHAINES DATES :
Les cafés débutent à 14h
• soit à JARRIE à l'Entr'acte
- 17, rue Jules Ferry
• soit à VIZILLE à l'Escale
- 434, rue de la République.

>27 AVRIL À JARRIE

« Prendre du recul et gérer son stress »,

>22 MAI À VIZILLE

« Aidants et nouvelles technologies »,

>22 JUIN À JARRIE

« Communiquer avec son proche ».

Ouvert à tous les habitants du Sud-Grenoblois.

questions, co-animent la séance où les aidants viennent s'exprimer, questionner les autres participants et échanger avec le groupe sans jugement et avec bienveillance, autour d'un café. Toute personne se trouvant dans la position d'un aidant est la bienvenue aux prochains rendez-vous du café des aidants.

En bref

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Le Centre Communal d'Action Sociale est à la recherche de bénévoles pour l'épicerie sociale Coup de pouce. L'épicerie a besoin de personnes disponibles les mercredis après-midi, entre 13h30 et 16h pour aller chercher avec un véhicule utilitaire léger du CCAS, les denrées préparées par la Banque alimentaire. Les bénévoles devront les charger et les ramener à l'épicerie. Ce sont des équipes de trois personnes qui se chargent de ces livraisons. Il n'est pas nécessaire d'être disponible tous les mercredis. Des tours sont organisés entre équipes. Si vous souhaitez donner de votre temps pour cette action sociale, contactez Aude Genin-Lomier, responsable de l'épicerie sociale soit par téléphone au 04 76 68 88 01 ou par courriel mairie@mairie-jarrie.fr.



L'ÉPICERIE SOCIALE, UN TREMPLIN POUR REBONDIR DANS LA VIE

Coup de pouce est un projet social pour permettre à ses adhérents de reprendre leur souffle à un moment de leur vie difficile financièrement.

Les bénéficiaires peuvent alors faire leurs courses à un prix modique, en contrepartie, ils s'engagent avec le Centre Communal d'Action Sociale à résorber un problème financier. Mais au-delà de l'action, quel bilan peut-on dresser pour l'année 2017 ?

L'épicerie sociale a accueilli 74 personnes l'année passée, pour l'essentiel des Jarrois. Les familles monoparentales sont majoritaires. Seuls 5 couples chargés de famille ont fréquenté l'épicerie en 2017. « On a constaté une baisse des demandes d'accès à l'épicerie l'année passée car les assistantes sociales ne prescrivent plus les demandes d'accès. 2018 devrait voir une augmentation des dépôts de dossiers »

confirme Aude Genin-Lomier, responsable de l'épicerie. Désormais les demandeurs doivent venir de leur propre initiative pour demander à intégrer Coup de pouce. « Les gens arrivent à l'épicerie souvent à la suite d'un accident de la vie : divorce, perte d'un emploi, etc. Ils ont besoin de reprendre leur souffle et surtout recouvrer une certaine confiance en eux. Nous leur offrons les outils pour tisser de nouveaux liens sociaux et changer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. La plupart sortent du dispositif au bout de trois mois, d'autres au bout de six. Ces sorties sont pour la plupart des succès avec un retour à l'emploi à la clé et la résorption de leurs difficultés financières » explique la travailleuse sociale.



PERMANENCES MA COMMUNE MA SANTÉ

- Le mardi 3 avril de 10h à 12h
- Le lundi 14 mai de 14h à 16h
- Le mercredi 20 juin de 16h à 18h
- Le jeudi 12 juillet de 9h à 11h

Les permanences ont lieu salle Paul Jouvin, sur rendez-vous en appelant le 04 76 68 88 01.



À RETENIR

• Permanences avocat
Maître Bobant tiendra ses prochaines permanences :

- LE LUNDI 9 AVRIL
- LE LUNDI 14 MAI
- LE LUNDI 11 JUIN

À l'Entr'acte (17, rue Jules Ferry) entre 17h30 et 19h, sur rendez-vous au 04 76 68 88 01. Il apporte conseil et orientation.

Loisirs

MADAME SORROCHE, LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CLUB DES JONQUILLES



Jacques Crosland, président depuis trois mandats du club des Jonquilles, association bien connue des seniors jarrois, ne souhaitait pas se représenter.

Du coup 2018 à peine commencée, le club a élu cette fois-ci une présidente, Huguette Sorroche, Jarroise depuis toujours. Cette toute jeune retraitée d'à peine 66 ans, a adhéré au club dès 2013. «Je n'étais pas membre du bureau. Comme j'ai travaillé toute ma vie au CHU, j'avais envie de profiter du club mais pas forcément m'investir. Mais il n'y avait pas vraiment de candidats et j'ai pensé aux autres membres du club en me disant que je ne pouvais pas les laisser. C'est ce qui m'a motivée à proposer ma candidature» explique la toute nouvelle présidente. Le bureau est désormais 100% féminin. Avec ses 51 membres, le club propose des activités jeux deux fois par semaine. «Nous organisons des concours de belote, mais aussi cinq à six voyages par an, sans parler des sorties au restaurant environ tous les mois. Plus ponctuellement nous allons voir des spectacles» explique Huguette Sorroche qui ne souhaite pas modifier les habitudes du club avant de conclure «C'est un club convivial, où nous avons plaisir à nous retrouver. N'hésitez pas à pousser la porte et venir découvrir le club des Jonquilles où vous serez bien accueillis».



Sports

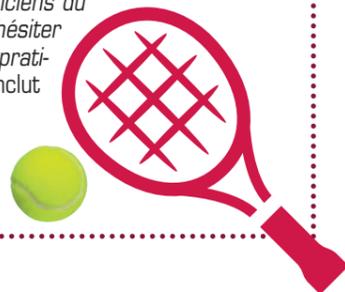


RAPHAËL ABELLY, TOUT JEUNE PRÉSIDENT DE L'USJC TENNIS

En octobre dernier l'USJC tennis a élu un tout jeune président à la tête de son bureau, Raphaël Abelly.

«... ET IL Y A UNE TRÈS BONNE AMBIANCE AU SEIN DU BUREAU»

Il succède à Jean-Louis Trambouze qui a présidé le club à plusieurs reprises. «Je pratique le tennis depuis environ six ans. Je n'avais pas de poste au sein du bureau du club. Quand Jean-Louis a démissionné de son poste de président, car il candidait à la présidence du comité des Alpes, j'ai proposé ma candidature d'autant plus que j'avais du temps à consacrer au club» confirme Raphaël Abelly. À noter qu'il y a un fort renouvellement des équipes, car pas moins de six nouveaux bénévoles actifs ont rejoint le bureau de l'USJC. «Nous sommes très contents, car nous avons un parfait équilibre entre les membres aguerris et les nouvelles recrues. Tout le monde a trouvé sa place et il y a une très bonne ambiance au sein du bureau» confirme le jeune président. Ce dernier souhaite mener plusieurs projets à leur terme, comme l'éclairage des courts de tennis de Jarrie, poursuivre le travail pour obtenir une deuxième étoile du label «club référent» ou encore finaliser le projet de rénovation des courts de tennis de Brié-et-Angonnes. «On est une super équipe qui s'entend très bien. Il y a une très bonne synergie entre les plus jeunes et les plus anciens du club. Il faut donc ne pas hésiter à nous rejoindre pour pratiquer le tennis!» conclut Raphaël.



CENTRE MALRAUX

APRÈS LES TAP, QUELLE RÉORGANISATION POUR LE CENTRE MALRAUX?

La mairie de Jarrie a délégué il y a quatre ans, l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires au Centre Socioculturel André Malraux.

La décision de la mairie de mettre fin au TAP en novembre dernier, implique une réorganisation pour le Centre pour la rentrée 2018. «De ce point de vue, nous avons une demande claire des élus de Jarrie qui souhaitent mettre en place un accueil périscolaire de qualité sur une base horaire identique à ce qui était proposé avant la réforme des rythmes scolaires» explique Guillaume Arson, le directeur, avant d'ajouter «La commune ayant demandé aussi le retour à la semaine de quatre jours de classe, tout comme les élus de Jarrie nous attendons la réponse de l'Inspection d'académie le 24

avril prochain, avant de penser à la réorganisation au sein du Centre». Néanmoins le directeur réfléchit déjà à des pistes de travail, comme la réouverture d'ateliers semblables à ceux qui existaient avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il aimerait cette fois-ci les proposer au trimestre. «Je rejoins le souhait de Marie-Thérèse Favillier de bonifier les aspects positifs des TAP qui s'arrêtent. Je pense qu'il pourrait être intéressant de proposer aux enfants de s'initier à des activités chaque trimestre plutôt que de proposer des ateliers spécifiques à l'année comme les arts plastiques ou le cirque. Cela permettrait aux enfants de découvrir différentes disciplines». Affaire à suivre!

«... mettre en place un accueil périscolaire de qualité»



RETENEZ VOTRE 9 JUIN, MALRAUX VOUS CONCOCTE UNE SURPRISE!

Jarrimagine est programmé tous les deux ans. Normalement, une nouvelle édition devait être organisée cette année.

«Lors de la première réunion de préparation en novembre dernier, seules trois associations étaient présentes. Il nous a alors semblé plus intéressant de chercher à créer un nouveau temps fort plutôt que de refaire un nouveau Jarrimagine» explique Guillaume Arson, directeur du Centre. Une idée a alors germé, proposer aux ateliers du Centre de réaliser un épouvantail rebaptisé «Activ'antail» où en laissant parler la créativité de chaque groupe, ils présenteraient leur atelier. Pour les uns l'anglais, les autres l'aquarelle ou encore le yoga. «Nous réfléchissons à la création d'un rallye dans Jarrie où les participants par étape pourraient

découvrir les Activ'antails des ateliers de Malraux, une façon originale de mieux connaître l'association» confirme le directeur. La date est fixée, le 9 juin 2018. Mais tout le reste est encore à créer: le parcours, à pied ou en voiture, les activités proposées aux étapes, etc. Une chose est sûre, il y aura de quoi découvrir et s'étonner!



Le conseil municipal du 11 décembre 2017 a voté, entre autres, les délibérations suivantes :

• Transfert des chemins ruraux - Signature des PV de transfert

Grenoble-Alpes Métropole est, depuis le 1^{er} janvier 2015, compétente en matière de voiries, d'espaces dédiés aux déplacements et des accessoires de voirie, conformément au décret n° 2014-1601, du 23 décembre 2014, portant création de Grenoble-Alpes Métropole.

La délibération du Conseil communautaire du 7 novembre 2014 a précisé la consistance de la compétence transférée à la Métropole au titre des espaces publics, de la voirie et des déplacements qui comprend 3 volets :

- la création qui implique soit l'acquisition de terrains pour construire une voie nouvelle, soit l'ouverture à la circulation publique d'un chemin existant ;
- l'aménagement qui permet de prendre toute décision ayant trait à l'élargissement, au redressement ou à l'établissement d'un plan d'alignement de la voirie ;
- l'entretien qui s'entend comme l'exécution de l'ensemble des travaux nécessaires au maintien en état des voies.

L'article L.5217-5 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier situés sur le territoire de la Métropole et utilisés pour l'exercice des compétences transférées sont mis, de plein droit, à titre gratuit, à disposition de la Métropole par les communes membres. Ces biens et droits sont transférés dans le patrimoine au plus tard un an après la date de la première réunion du conseil de la Métropole, soit le 6 février 2016. La Métropole, bénéficiaire, assume à compter de la mise à disposition puis du transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

Un procès-verbal établi contradictoirement, par la Métropole et la commune, précise la consistance et la situation juridique des chemins ruraux transférés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la mise à disposition puis du transfert des chemins ruraux nécessaires à l'exercice de la compétence de la voirie, des espaces dédiés aux déplacements et des accessoires de voirie ;
- autorise le maire à signer le procès-verbal correspondant et toute pièce utile au dossier.

• Adhésion au service commun « accompagnement vers l'emploi »

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) a modifié la répartition des compétences entre les communes et leurs EPCI. Par délibération en date du 7 novembre 2014, Grenoble-Alpes Métropole a précisé les contours de sa compétence « développement économique ». L'inclusion d'une compétence « emploi » au sein de la compétence « développement économique » n'a pas été retenue.

Cependant, pour permettre aux communes qui souhaitent confier à la Métropole un rôle accru en matière de coordination et de mise en œuvre des politiques de l'emploi et d'insertion professionnelle, la délibération de la Métropole du 7 novembre 2014 a indiqué la possibilité pour les communes de devenir membre du service commun « accompagnement vers l'emploi ».

1. Le service commun « accompagnement vers l'emploi ».

Depuis le 1^{er} mai 2015, la Métropole a ainsi installé ce service commun en conventionnant avec les communes de Grenoble, Gières, Domène, Poisat, Eybens et Herbays.

Les missions de ce service sont orientées vers la coordination des politiques des collectivités locales en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, la gestion et l'attribution du Fonds Social Européen (FSE) au titre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), vers l'animation d'espace d'accueil et d'accompagnement de demandeurs d'emploi, l'attribution de subvention pour le compte des communes et sur la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Le bilan positif des premières années de fonctionnement de ce service commun a confirmé le souhait d'autres communes de la Métropole de rejoindre ce service commun, dont notre commune de Jarrie.

2. L'entrée dans le service commun de la commune de Jarrie.

En 2017, la Ville de Jarrie a fait part à la Métropole de son souhait d'intégrer le service commun « accompagnement vers l'emploi ».

En effet, la commune mène depuis plusieurs années des actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des habitants. Ces actions prennent notamment la forme d'un soutien à la Mission locale Alpes-Sud-Isère.

Afin de compléter cette intervention sur le volet des plus de 26 ans, il est proposé de tester avec la Métropole le déploiement d'un agent, en proximité pour suivre des demandeurs d'emploi de la commune. Le temps de travail à déployer sera affiné au cours de l'année 2018.

Le service commun sera placé sous l'autorité hiérarchique combinée du maire de Jarrie et du Président de la Métropole. À ce titre, la Ville pourra bénéficier d'un reporting régulier sur l'activité de ce service.

Les recettes afférentes seront perçues par la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018. Le coût net du service, c'est-à-dire après déduction des recettes liées à l'exercice de cette mission, sera déduit de l'Attribution de Compensation (AC) de la commune dans le strict respect du principe de neutralité budgétaire.

Considérant que la Ville de Jarrie estime que la Métropole est le niveau pertinent de coordination des politiques publiques en matière d'emploi, il est proposé qu'au 1^{er} janvier 2018, la Ville de Jarrie intègre le service commun « accompagnement vers l'emploi ».

Le conseil municipal du 5 février 2018 a voté, entre autres, les délibérations suivantes :

• Signature de la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec l'association de gestion et d'animation du Centre Socioculturel A. Malraux et le C.C.A.S de Jarrie

Le maire propose de signer une convention partenariale d'objectifs et de moyens avec l'association de gestion et d'animation du Centre Socioculturel A. Malraux (C.S.C.A. Malraux) et le C.C.A.S de Jarrie. Cette convention permet d'intégrer la commande publique de la commune et du C.C.A.S au sein du projet social associatif de l'association de gestion et d'animation du C.S.C.A. Malraux. Elle fixe les engagements des parties et notamment la contribution financière de la commune au C.S.C.A. Malraux ainsi que les conditions de versement.

La subvention qui sera votée et attribuée au C.S.C.A. Malraux sera versée comme suit :

- 80% en année N en début d'exercice budgétaire ;
- 20% en année N+1 après présentation des résultats d'exploitation de l'année N de l'association à la commune.

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec l'association de gestion du C.S.C.A. Malraux et le C.C.A.S de Jarrie.

• Modification de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2018

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 du Ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer permet aux collectivités de déroger à l'organisation actuelle de la semaine scolaire.

Une consultation a été effectuée auprès de l'ensemble des parents d'élèves de la commune, leur permettant de se positionner en faveur du maintien d'une semaine scolaire sur 4,5 jours ou d'un retour à un rythme de 4 jours.

Sur 406 questionnaires distribués, 295 réponses ont été réceptionnées, dont 59 pour le maintien de 4,5 jours et 236 pour un retour à 4 jours.

Un conseil d'école extraordinaire a été organisé dans chacune des cinq écoles de la commune, pour permettre également aux professionnels de se positionner.

Un seul conseil d'école a voté pour le maintien de 4,5 jours, les quatre autres étant favorables à un retour à 4 jours.

En conséquence, le maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur du retour de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles de la commune de Jarrie, à partir de la rentrée 2018.

• Lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation du snack de la piscine municipale pour une durée de trois saisons de juin 2018 à août 2018, juin 2019 à août 2019 et juin 2020 à août 2020

Le maire rappelle au conseil municipal que le service public de la piscine municipale comprend un snack-bar qui propose aux usagers du service une restauration rapide, à consommer sur place, pendant les heures d'ouverture de l'établissement. En juin 2016 une convention de délégation de service public a été signée avec M. Brice Dunand et Mme Marjorie Pons pour une durée de trois saisons. Les exploitants ont rompu la convention après la deuxième saison. La collectivité se trouve dans l'obligation de relancer une procédure.

Le maire propose de reconduire une délégation de service dans le cadre d'une procédure de délégation de service public simplifiée conformément à l'article L.1411-12 du Code général des Collectivités territoriales.

Comme dans le contrat de délégation précédent, le délégataire devra, sous sa responsabilité, exploiter le snack-bar de la piscine municipale. Pour ce faire, la commune mettra à disposition du délégataire un local, une terrasse ainsi qu'une partie du matériel d'exploitation nécessaire.

En contrepartie de cette mise à disposition du domaine public, le candidat devra s'acquitter d'une redevance d'occupation pendant cette période d'exploitation.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans un journal d'annonces légales. Un délai minimum sera fixé aux candidats pour présenter leur candidature. Un cahier des charges leur sera remis précisant les caractéristiques de la délégation ainsi que les obligations et droits des parties. Une négociation sera menée avec les candidats et le conseil municipal délibérera en dernier ressort sur le choix du délégataire.

Le maire propose en conséquence de :

- Décider du recours à la procédure de délégation de service public aux fins d'exploitation du snack-bar de la piscine municipale pour une durée de trois saisons (2018, 2019 et 2020) ;
- D'autoriser à lancer la procédure simplifiée de mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du Code général des Collectivités territoriales ;
- De lancer l'appel public à candidature.

• Création d'un groupement de commandes et lancement d'un marché public à bons de commande pour la fourniture de repas à partir de la cuisine centrale du Clos Jouvin à destination des cantines scolaires, du portage de repas du C.C.A.S, de la demi-pension du collège et du restaurant inter-entreprises

Le maire rappelle que la cuisine centrale du Clos Jouvin produit des repas à destination de plusieurs convives différents : cantines scolaires, portage de repas du C.C.A.S, demi-pension du collège du Clos Jouvin et restaurant inter-entreprises pour les entreprises Arkema et Areva.

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2018, le maire indique la nécessité de reconduire une procédure de marché public à bons de commande en créant un groupement de commandes composé de :

- la commune de Jarrie pour les repas des cantines scolaires ;
- le C.C.A.S de Jarrie pour les repas du portage à domicile des personnes âgées ;
- le Département de l'Isère pour la demi-pension du collège du Clos Jouvin ;
- l'entreprise Arkema pour les repas de ses salariés sur le restaurant inter-entreprises ;
- l'entreprise Areva pour les repas de ses salariés sur le restaurant inter-entreprises ;

La commune de Jarrie sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le maire propose que le nouveau marché soit lancé pour une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'engager la collectivité dans ce groupement de commandes, de lancer la procédure de marché public à bons de commande pour la fourniture de repas, de lancer l'appel public à candidature et de signer tout acte afférent à cette procédure.

Toutes les délibérations sont téléchargeables sur le site de la commune : www.ville-jarrie.fr onglet « Mairie ».



LA CANTINE DES CHABERTS OFFICIELLEMENT INAUGURÉE

Vendredi 9 mars, la nouvelle cantine des Chaberts a pris vie à une heure inhabituelle.

Normal à 18h, les invités conviés par le maire, Raphaël Guerrero et Marie-Thérèse Favillier, l'adjointe aux affaires scolaires ont officiellement inauguré la nouvelle cantine. Ils ont accueilli une trentaine d'invités venus découvrir les lieux, pour une partie d'entre eux, à cette occasion. Parmi eux, les enseignantes et les représentants des parents d'élèves des Chaberts, le personnel communal en charge de ce nouvel équipement, les élus de Jarrie ainsi que les entreprises qui ont participé au chantier. Le Département de l'Isère, qui a subventionné le projet, était représenté par Pierre Gimel, vice-président en charge des finances et des ressources humaines. Le maire a coupé le traditionnel ruban tricolore entouré de l'adjointe aux affaires scolaires, le vice-président du Département de l'Isère, ainsi que de Pascal Arrighi, adjoint en charge des travaux, de Christophe Arthaud, directeur du service technique de la mairie et de Caroline Ribot, directrice de l'école. Et pour la petite histoire, le maire a lu une lettre de remerciements de la part des élèves de l'école des Chaberts qui fréquentent la cantine, dans laquelle ils saluent tout particulièrement l'importance d'avoir des petites assiettes dans lesquelles on leur sert les entrées, mais aussi que les repas sont meilleurs depuis qu'ils sont servis à la cantine des Chaberts.

LE LIVRE OBJET OU DONNER UNE SECONDE VIE AUX VIEUX LIVRES

Elles étaient 6 personnes inscrites à l'atelier « livre objet » organisé par la médiathèque Yvette Viroit en février dernier et animé par Hélène Bertin, plasticienne. Après avoir réfléchi à leur projet, elles ont manipulé le livre, plié tel de l'origami les feuilles pour créer un objet artistique : un livre-objet. Les livres sont exposés à la médiathèque.



Cela s'est passé



VŒUX AUX HABITANT(E)S: LES JARROIS(E)S AU RENDEZ-VOUS SALLE MALRAUX

Raphaël Guerrero, le maire et l'ensemble du conseil municipal avaient invité les habitant(e)s de la commune pour un premier rendez-vous en ce début d'année: la soirée des vœux.

200 à 250 personnes se sont rassemblées salle Malraux le mardi 9 janvier. S'étaient joints aux Jarrois(e)s Sandrine Martin-Grand, vice-présidente au Département de l'Isère, Jean-Charles Colas-Roy, député ainsi que Françoise Cloteau, vice-présidente à la Métropole et maire de Champagnier et Jacques Nivon, maire de Champ-sur-Drac. Après les discours, le maire a tenu à mettre à l'honneur plusieurs Jarrois qui ont reçu en 2017 des médailles pour saluer leur engagement associatif: Guillaume Garcia, Robert Puillet et Jean-

Pierre Richiero. Il a aussi félicité les sportifs qui se sont distingués l'année passée dans leurs disciplines respectives: les équipes féminines de rugby, de tennis et de twirling ainsi que les jeunes karatékas pour leurs performances individuelles et les trois jeunes footballeurs sélectionnés pour intégrer le GF 38. Une petite surprise aussi attendait François Giroud, correspondant local du Dauphiné Libéré, qui couvrait la soirée pour le journal. Le maire lui a remis la médaille de la ville pour ses quarante années passées comme correspondant.



LE BESTIAIRE FANTASTIQUE DE LINE ORCIÈRE S'INVITE AU MUSÉE

Lundi 29 janvier, date du vernissage de Line Orcière au musée, mais pas seulement.

Cette exposition qui débute et qui sera visible toute l'année 2018 s'inscrit dans un projet plus vaste sur le thème de la «Trace» pensé par Caroline Guérin, directrice du musée de la chimie qui se déroulera toute cette année.

Pour l'heure, ce sont vingt-cinq personnes qui étaient présentes pour ce vernissage.

Line Orcière, jeune artiste chenillard a titillé la curiosité des invités en présentant ce qui l'anime et la questionne pour aboutir à ses créations: le monde sauvage, le côté bestial et animal voire fantasmagorique des espaces sauvages. Elle a aussi expliqué en partie ses techniques de travail et notamment celle de la porcelaine froide. C'est bien pour cela qu'un vernissage c'est passionnant!

Temps forts municipaux



CONSEILS MUNICIPAUX

LES PROCHAINES DATES DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 14 MAI ET LUNDI 25 JUIN

Les conseils municipaux sont ouverts au public et débutent à 18h30 salle du conseil municipal. L'ordre du jour de chaque conseil municipal est diffusé sur www.mairie-jarrie.fr et sur la page Facebook « Ville de Jarrie ».

RÉUNIONS PUBLIQUES

JEUDI 17 MAI Basse-Jarrie à l'Entr'Acte

MARDI 22 MAI Haute-Jarrie - Salle d'évolution de l'école maternelle du Louvarou

JEUDI 31 MAI Chaberts - Cantine scolaire

Présentation des principaux projets communaux, et actions menées dans le quartier par Raphaël Guerrero puis échanges avec les élus. 18h30.



AUTRES RDV

JOURNÉE DE LA DÉPORTATION

DIMANCHE 29 AVRIL, 10H30

10h30: dépôt de gerbes, monument aux morts des Chaberts

11h: dépôt de gerbes, monument aux morts de Champ-sur-Drac

73^e ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

MARDI 8 MAI, 10H30

10h30: dépôt de gerbes, monument aux morts de Champ-sur-Drac

11h30: dépôt de gerbes, monument aux morts des Chaberts

CÉRÉMONIE DU MAQUIS DE L'OISANS

SAMEDI 9 JUIN, 18H30

18h30: dépôt de gerbes, Saut du Moine à Jarrie

19h: dépôt de gerbes, stèle Rosa Marin à Champ-sur-Drac

COMMÉMORATION DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE

LUNDI 18 JUIN, 18H

18h: dépôt de gerbes, monument aux morts de Champ-sur-Drac

18h30: dépôt de gerbes, monument aux morts des Chaberts

À noter

La mairie recherche une personne qui souhaiterait jouer du tambour lors des cérémonies officielles au monument aux morts. Cette personne si elle le souhaite pourrait être formée par l'ancien tambour toujours volontaire. Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter la mairie par téléphone au 04 76 68 88 01 ou par courriel à mairie@mairie-jarrie.fr